



# Comité national de la Biodiversité

## Comité national de la biodiversité du 20 juillet 2023

### Procès-verbal

La septième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 20 juillet 2023 en présence de M. Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sous la présidence de Mme Bérandgère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'écologie et la vice-présidence de M. Bertrand GALTIER. Elle a réuni près de 80 membres de l'instance.

Il convient de noter que des membres du Global Youth Biodiversity Network ont été conviés à la réunion en tant qu'observateurs.

#### **1. Intervention de M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Christophe BECHU accueille les membres présents. En matière de préoccupations environnementales, le climat occupe une place plus importante, notamment dans le contexte de l'Accord de Paris, des COP annuels et des rapports du GIEC. Les enjeux environnementaux et écologiques sont très focalisés sur l'atténuation et l'adaptation.

L'accord mondial de Kunming-Montréal est le premier à offrir des perspectives de financement, de contraintes et d'évaluation en matière de biodiversité. Au cours du semestre écoulé, la COP 15, la BBNJ (décisions relatives aux eaux internationales) et le règlement sur la restauration de la nature (déclinaison à l'échelle européenne des engagements internationaux) sont autant de bonnes nouvelles fondatrices pour la biodiversité... Les travaux doivent se poursuivre pour obtenir des engagements européens et internationaux de biodiversité.

La biodiversité fait partie intégrante de la stratégie de planification écologique, tout comme l'élimination du plastique. Les ambitions de la stratégie nationale biodiversité 2030 se traduisent par 39 mesures porteuses d'objectifs chiffrés et exigeants et par une déclinaison nationale des enjeux internationaux. Ce travail sera engagé sur la base des réflexions du CNB officiellement lancées aujourd'hui. Pour la France, l'enjeu est de réduire les 5 pressions humaines identifiées par l'IPBES et d'engager une dynamique de restauration des espaces

naturels et des écosystèmes. Au-delà de la présence naturelle des associations et ONG, il se réjouit de la présence d'entreprises, de réseaux économiques et d'administrations au sein de ce CNB : tous les acteurs doivent comprendre que la préservation de la biodiversité préservera l'humanité.

La Première ministre a annoncé de nouveaux crédits budgétaires. Ainsi, une enveloppe de 264 millions d'euros financera la stratégie nationale biodiversité 2030 et s'ajoute à la dotation biodiversité versée aux communes (qui passe de 20 à 100 millions d'euros). Les 475 millions d'euros du Plan Eau intègrent la préservation des zones de captage et la qualité de l'eau. Le Fonds Vert permet de réaliser de la renaturation.

Au-delà de ces crédits fléchés de grande ampleur qui marqueront 2024, les actes concrets passent en premier lieu par la lutte contre l'artificialisation des terres, la bétonisation et l'étalement urbain, la préservation du cycle de l'eau et des îlots de fraîcheur. La fiscalité doit également décourager cette artificialisation. Le deuxième sujet d'importance est celui du reboisement : les forêts sont le premier rempart de la lutte contre le dérèglement climatique et favorisent la biodiversité. Leur dépérissement est tel que le stockage de carbone présente les plus importants écarts de planification écologique aujourd'hui. Le gigantesque chantier du Plan « 1 milliard d'arbres » prévoit d'ores et déjà 150 millions d'euros d'aide au reboisement. La stratégie de soutien de cette production de biomasse devra se poursuivre. Les autres grands sujets à traiter sont la désimperméabilisation en milieu urbain et l'accélération de la transition écologique du modèle agricole (projet de loi d'orientation agricole).

Le gouvernement souhaite donner des symboles à son action. Au titre de la protection et de la restauration, il cite la préservation de 100 % des récifs coralliens ultramarins et des mangroves d'ici 2025, le renforcement des herbiers de posidonies et la création d'un parc national des zones humides avant 2030. Concernant l'empreinte environnementale importée, il évoque la cohérence avec le règlement contre la déforestation importée avec un contrôle satellite, la multiplication des clauses miroirs environnementales sur les produits agricoles et le projet de réindustrialisation (part de nucléaire et renouvelable plus élevée que la part de charbon dans les produits importés).

## **2. Intervention de Mme Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie**

Bérangère COUILLARD rappelle les 4 axes de la stratégie nationale Biodiversité 2030 :

- Réduire les pressions humaines exercées sur la biodiversité : plan Ecophyto (- 50% de l'usage des pesticides d'ici 2030), - 50 % des pollutions lumineuses, résorption des 94 décharges littorales identifiées, lutte contre la fragmentation des habitats, réduction de la moitié de l'artificialisation des sols (120 000 hectares par an), poursuite des efforts contre la surexploitation des ressources et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, réduction des pressions sur la nature (les aires protégées représentent 30 % du territoire et 450 projets de création sont prévus d'ici 2027), 10 % de protection forte d'ici 2027, 5 % de protection forte en Méditerranée et 5 % sur les façades continentales (en conciliant tous les usages et notamment la production d'énergie renouvelable) ;

- Restaurer la biodiversité dégradée partout où cela est possible : protection de deux tiers des mangroves et de 100 % des herbiers de posidonies de Méditerranée, restauration de 50 000 hectares de milieux humides (plan 2022-2026), Plan « 1 milliard d'arbres »

- Mobilisation de tous les acteurs : sensibilisation notamment de la jeunesse, avec un établissement scolaire sur trois d'ici 2030 et la multiplication par 10 des services civiques jeunesse et nature...

- Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions (abordés par M. le Ministre).

Elle remercie les membres du CNB du travail déjà engagé. Leur mobilisation sera nécessaire au cours des deux prochains mois pour aboutir à l'automne à une stratégie nationale biodiversité 2030 coconstruite et satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

### **3. Point d'étape et suites des travaux de planification écologique, en particulier relatifs à la biodiversité, par M. Antoine PELLION, Secrétaire général à la planification écologique**

Lien vers la présentation : [https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p\\_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p\\_6978572&mids=&portlet=p\\_5257770&types=ALL&displayedPublication=214679997\\_DBFileDocument](https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6978572&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=214679997_DBFileDocument)

Antoine PELLION indique qu'il est important de mettre au même niveau les différents enjeux que sont la lutte contre l'érosion de la biodiversité (sujet de la présentation), la baisse des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, les enjeux de santé-environnement (phytosanitaire, alimentation) et enfin la gestion durable des ressources (eau, foncier, économie circulaire, matériaux critiques...). La planification vise à aller au fond des sujets tout en cassant les silos, car ces 5 enjeux concernent toutes les politiques publiques. Elle est nécessaire pour répondre aux sujets de territorialisation, de financement, d'emplois et de compétences, de transition juste et nourrira les grands documents de planification : Loi de programmation Energie-Climat, SNDC, PPE, Plan national d'adaptation au changement climatique et Stratégie de la biodiversité.

Les différents sujets ont pour le moment été traités de manière thématique avec le Plan Eau, des discussions sur les enjeux forestiers, des échanges sur les sujets de décarbonation, les travaux préparatoires de la SNB. Des phases structurantes se profilent désormais : consultations formelles sur les plans, Conseil de planification écologique en septembre, travaux sur les phytosanitaires (suites d'Ecophyto). Les enjeux de biodiversité seront identifiés dans chacun des sujets de politiques publiques (habitat, déplacements, productions...), avec l'engagement d'avoir une vision à 360° des sujets dans un souci de cohérence.

Plusieurs leviers ont été identifiés et sont en synergie entre le climat et la biodiversité : la forêt (gestion durable de la forêt, enjeux de qualité des sols forestiers, évolution des essences pour une meilleure adaptation...), la transition agricole (prairies, cultures, azote et engrais minéraux), l'artificialisation des sols.

L'étape suivante de la planification écologique intègre une forte dimension de territorialisation. Les services publics se doivent d'être exemplaires et intégreront une forte dimension de biodiversité (formation, filière, redevabilité en se fixant des objectifs annuels).

Concernant les financements, plus de 4 milliards d'euros de dépenses d'investissement sont aujourd'hui consacrés à la biodiversité auxquels s'ajoutent 264 millions d'euros permettant de financer les aires protégées, restaurer les écosystèmes..., les actions de renaturation financées par le Fonds vert et les 475 millions d'euros du plan Eau.

Plusieurs constats en matière de biodiversité ont été réalisés et figurent dans le dossier. Ils ont été partagés au niveau politique (effondrement de certaines espèces, dégradation d'écosystèmes, dégradation des habitats ultramarins, enjeux d'espèces, réponses systématiques à apporter aux grands facteurs de pression.

#### 4. Présentation du projet de Stratégie nationale biodiversité 2030

Stratégie nationale biodiversité 2030 :

[https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p\\_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p\\_7091422&mids=&portlet=p\\_5257770&types=ALL](https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_7091422&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL)

Support de présentation :

[https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p\\_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p\\_6978572&mids=&portlet=p\\_5257770&types=ALL&displayedPublication=214679989\\_DBFileDocument](https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6978572&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=214679989_DBFileDocument)

##### **4.1 Présentation par Mme Juliette AURICOSTE, Sous-directrice écosystèmes terrestres à la DEB/DGALN, et M. Olivier THIBAUT, Directeur général de l'OFB**

Juliette AURICOSTE rappelle que l'ambition de la Stratégie nationale Biodiversité (SNB), qui est l'aboutissement de trois années de mobilisation collective, est de stopper puis inverser l'effondrement du vivant sur la décennie. Elle s'inscrit dans le chantier de planification écologique et décline l'accord international de la COP 15. La SNB détaille les outils au service de la mobilisation collective, à disposition de l'État et de l'ensemble des acteurs, et s'appuie sur les nombreuses initiatives territoriales existantes afin de les passer à l'échelle. Elle rappelle les quatre axes de la SNB.

Concernant tout d'abord la réduction des pressions humaines exercées sur la biodiversité (chaque pression documentée par l'IPBES est associée à des actions) :

- Pour lutter contre la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la poursuite de la dynamique d'extension du réseau des aires protégées est un levier majeur (création du 12ème parc national « zones humides », réserves, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espèces naturelles et du littoral...), protection des récifs coralliens, herbiers de posidonies et mangroves ;
- La lutte contre les pollutions : au-delà des actions engagées sur les pesticides et le plastique à usage unique, la résorption des décharges est un objectif fort porté par des moteurs variés de la part des collectivités, la lutte contre les pollutions lumineuses avec un objectif de -50 % (Cf. l'action du parc national des Cévennes) ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (objectif de – 50 %) consiste à éviter l'introduction (sensibilisation des passagers et compagnies aériennes), surveiller pour agir le plus tôt possible et aider les filières et les écosystèmes à s'adapter lorsque la lutte n'est plus possible.

La restauration de la biodiversité dégradée partout où cela est possible passe par le règlement de restauration de la nature. Des actions sont déjà engagées (Life Tourbières Jura) et on peut citer l'objectif de 50 000 hectares de zones humides restaurées d'ici 2026, la mobilisation de solutions fondées sur la nature (Life Artisan 2020-2027), le « 1 milliard d'arbres », les travaux sur les continuités écologiques (objectif de 100 % des points noirs prioritaires en lien avec les Conseils régionaux), les plans nationaux d'action sur les espèces en danger

La mobilisation de tous les acteurs sera évoquée par Olivier THIBAUT.

Enfin, pour garantir les moyens d'atteindre ces ambitions, au-delà des moyens budgétaires déjà évoqués, il faut évoquer la gouvernance territorialisée mise en place en synergie avec les Conseils régionaux qui portant les stratégies régionales pour la biodiversité,

la mise à disposition de connaissances et d'expertises, la mobilisation de l'ensemble des acteurs notamment privés (projet de loi Industrie verte).

39 fiches-mesures (près de 300 pages) ont été élaborées. Chacune se décline en actions. Chaque action est décrite avec un pilote (administration) identifié, un ou plusieurs indicateurs associés, une nomenclature (pression IPBES, cible du cadre mondial), public cible, milieu concerné, liste des ministères et opérateurs. Chaque fiche-mesure dispose d'un calendrier de déploiement jusqu'en 2030.

La redevabilité est un levier de réussite collective. Elle se situe à l'échelle internationale (2026 et 2029) et nationale (rôles essentiels de l'OFB et du SGPE) avec un suivi annuel par le CNB.

Olivier THIBAUT remercie le CNB de sa patience au cours de ces trois années de travail collectif. Il interviendra sur la mobilisation des acteurs et sur les indicateurs. Les acteurs pourront donner un avis éclairé sur les 39 fiches qui déclinent la SNB. Celle-ci ne serait effective que si toutes les composantes de la société sont mobilisées. Au-delà des têtes de réseau que représentent les membres du CNB, l'État, les entreprises, les citoyens et les associations doivent être mobilisés. L'État tient à être exemplaire au travers de sa politique d'achat, de sa gestion de ses domaines, de la formation de ses agents. L'implication des entreprises doit s'amplifier (Cf. mesure 15 du cadre mondial) en balisant la comptabilité écologique, généralisant le rapportage des entreprises, massifier la politique d'engagement (« Entreprises engagées pour la nature »). Les collectivités doivent être accompagnées pour davantage intégrer la thématique biodiversité dans l'ensemble des outils de planification (PLU, SCOT...) qui organisent la consommation d'espaces, l'occupation du territoire, l'artificialisation et qui doivent être mieux calés avec les Atlas de la Biodiversité communale (ABC). Enfin, il faut sensibiliser les citoyens, les jeunes, développer la formation, appuyer les associations. Des jeunes participeront au programme sciences participatives, multiplication des actions auprès des établissements scolaires et des services civiques consacrés à la nature...

On distingue deux types d'indicateurs :

- Indicateurs d'état et de pression : le CNB est invité à faire de nouvelles propositions sur les indicateurs d'état et de pression. À ce stade, seules les propositions issues des groupes de travail du CNB ont été retenues et les indicateurs non mesurables ou non actualisables ont été enlevés : les indicateurs proposés sont donc concrets et mesurables (ex. : abondances des populations d'oiseaux communs spécialistes, rapport entre pression de pêche et capacité des stocks, nombre d'espèces exotiques envahissantes par département...)

- Indicateurs d'action pour mesurer si les ambitions sont atteintes et si la trajectoire nécessite d'être revue (ce qui manquait dans la SNB précédente) : atteinte des 10 % pour les protections fortes, part de l'agriculture biologique dans la SAU globale... avec une communication forte à la clé. Ces indicateurs permettront de réaliser des points d'étapes réguliers devant le CNB et d'éventuellement réorienter la stratégie si les indicateurs ne sont pas au niveau attendu.

#### **4.2 Echange avec les membres :**

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) regrette le départ des ministres de la séance, qu'il aurait souhaité interroger sur des éléments forts et structurants de la future SNB : quels sont ses moyens, quelle est sa portée réelle, comment s'inscrit-elle dans le droit ? Ses objectifs chiffrés prévoient-ils des temps d'ajustement, de passage devant le Parlement ? Est-il envisagé de passer par une loi ou par un décret modifiant le Code de l'environnement et prévoyant des dispositions de mise en œuvre de la SNB ? Cette SNB ne doit pas être une énième stratégie simplement publiée par un ministère et qui s'étiole faute de portage politique.

L'attente relative aux moyens est très forte : le rapport de l'IGAS a été précis sur les moyens financiers (davantage que sur les moyens humains). Une SNB sans moyens adaptés et progressifs ne pourra pas être opérationnelle.

Sylvain BOUCHERAND (CCI France) indique que la réception des documents en amont permet de rendre les échanges plus fructueux. Il salue la structuration de la SNB autour de la réduction des pressions. L'accompagnement des entreprises est essentiel et les CCI sont disponibles pour le faire : il serait souhaitable de préciser quelles sont les trajectoires sectorielles de réduction des différentes pressions sur la nature et les accompagnements spécifiques prévus notamment pour les PME. Le soutien à l'innovation n'a pas été évoqué, alors que ce domaine est prometteur pour la biodiversité. Les achats dans la commande publique sont un important levier pour les entreprises et il serait judicieux d'y faire référence. Enfin, la logique de sobriété évoquée dans la planification écologique est un point d'entrée essentiel pour la biodiversité. Le gouvernement peut-il s'engager à donner un rendez-vous annuel aux acteurs pour faire un point de situation des indicateurs et si nécessaire corriger en temps réel les plans d'action ?

Guillaume SAINTENY (GS Conseil – personnalité qualifiée) se félicite des annonces et des nouveaux moyens envisagés, mais regrette l'absence de mention faite au volet fiscal dans cette SNB. Une grande partie des taxes servant de recettes aux communes sont assises soit sur des bases artificialisées (foncier non bâti, TASCOM...) soit sur des bases artificialisantes (taxe d'aménagement). L'artificialisation, même si elle est atténuée dans la nouvelle version, se poursuivra si le modèle fiscal actuel est maintenu. Ce problème existe également dans les ménages : en France, le foncier non bâti est en rentabilité négative après impôt. Si le ZAN se traduit par une interdiction d'artificialiser et une obligation de conserver des actifs en perte, la mesure sera mal reçue. La solution est de permettre au foncier non bâti d'entrer en zone de rentabilité positive, au risque d'avoir une écologie punitive. L'État doit travailler un modèle fiscal permettant de ne pas inciter à l'artificialisation et de déconnecter le développement des communes de l'artificialisation. Le rapport de l'IGF et du CGEDD sur la fiscalité de la biodiversité montre que celle-ci est trop taxée en France et se prononce explicitement pour des incitations fiscales à des mesures de protection de la biodiversité. Dans une note récente, la Cour des comptes insiste sur le verdissement des dotations aux collectivités territoriales. Le contexte est favorable pour initier une réforme.

Antoine PELLION (SGPE) excuse Christophe BECHU qui a dû retourner en urgence au Parlement. La Première ministre s'est exprimée devant le Conseil national de la transition écologique sur la biodiversité : ce SNB n'est pas « un plan de plus » : ses arbitrages ont été conçus et validés au niveau politique et engage le gouvernement sur les objectifs pris, les leviers et les moyens. Il reste prudent sur la concrétisation législative (qui impliquerait un important délai de mise en œuvre) et rappelle que les moyens sont déjà inscrits en loi de Finances. La concrétisation réglementaire est en discussion. Les nouveaux moyens financiers annoncés (+ 264 millions d'euros par an) correspondent à la première marche du rapport IGF/IGEDD. Les postes financés sont en ligne avec ces travaux. Le sujet fiscal est bien intégré à la SNB et sera traité en septembre dans la loi de finances. Il confirme que la trajectoire sectorielle mérite d'être précisée aux différents acteurs. Le volet commande publique fait bien partie des enjeux identifiés. La sobriété est un enjeu transversal évoqué dans les fiches. Un engagement des ministres a été pris de suivre régulièrement la redevabilité sur l'ensemble des sujets de planification, dont la biodiversité, devant les membres de la Commission spéciale du CMTE.

Olivier DEBAERE (conseiller au cabinet de Mme COUILLARD) précise que certaines fiches-actions sont dédiées à des secteurs d'activité (agriculture, pêche, tourisme, construction, transport et énergie). Le CNB bénéficiera d'un suivi régulier de l'état d'avancement indicateurs. L'état d'avancement de la SNB sera également présenté régulièrement au parlement.

Marie-Laure METAYER (DGALN/DEB) précise que la mesure 36, composée de 5 actions, est dédiée à la mobilisation des financements publics et au volet fiscal en faveur de la biodiversité.

Bertrand GALTIER (vice-président du CNB) espère que les ministres seront présents pour entendre les observations et les analyses du projet de SNB par le CNB.

Rémi LE BESQ (CFDT) s'enquiert des moyens humains mis à disposition pour déployer cette stratégie dans les délais annoncés ? L'Agence de l'Eau a perdu 20 % de ses effectifs en 12 ans.

Isabelle LAUDON (WWF) indique avoir signalé en CNTE de fortes inquiétudes sur le projet de stratégie à 10 ans sur le renouvellement forestier, qui va à l'encontre des prises de parole de Christophe BECHU notamment sur l'arrêt des financements des coupes rases. Les rapports du Haut Conseil pour le climat (HCC) et de l'Académie des Sciences montrent qu'il est urgent de réviser ce projet. Elle espère que la SNB encadre le renouvellement forestier. Concernant l'agriculture, aucune des présentations n'a évoqué les subventions dommageables pour la biodiversité (dont 63% émanent du PSN). Le HCC appelle à une révision du PSN dès 2024 pour mettre la France en accord avec les objectifs d'adaptation et d'atténuation, de biodiversité et du climat. La révision de ce plan est-elle prévue ? L'objectif figurant dans la stratégie de biodiversité européenne de 10 % d'infrastructures agroenvironnementales dans la surface agricole utilisée (SAU) figure-t-il dans la SNB ?

Cédric MARTEAU (LPO) souhaite que cette SNB soit bien une stratégie sous le timbre du Premier ministre et qui s'impose à l'ensemble des autres politiques publiques et notamment la loi d'orientation agricole, le « Pacte des Haies », le Plan Ecophyto II (après le fiasco du premier qui n'a pas réussi à atteindre les objectifs de 50 % de diminution). Concernant la planification de l'éolien en mer, le gouvernement peut-il garantir l'absence d'éolien en mer dans les aires marines protégées (parcs naturels marins, zones Natura 2000). Concernant le « pacte des haies », le gouvernement peut-il garantir l'absence de déréglementation facilitant l'arrachage des haies et le fait que ce pacte devrait se conformer à la Stratégie nationale biodiversité ?

Antoine PELLION confirme qu'un remboursement des moyens humains est bien associé aux moyens financiers et sera précisé, avec une augmentation prévue des ETP. La stratégie de renouvellement forestier est une base de travail et doit être approfondie : les dispositifs ne seront pas interrompus en 2023 (France 2030) mais les choses pourront évoluer à partir de 2024. Les sujets de prairies et de haies contribueront aux 10 % d'infrastructures prévues dans le PSN. Concernant l'agriculture, une quinzaine de leviers concrets seront mis en place. Une clause de révision du PSN est prévue en 2026 : une partie des 7 milliards d'euros supplémentaires servira à accélérer la transition agricole et contribuera aux sujets de transition. Une réflexion plus globale est menée sur les dépenses néfastes, qui sont sur une trajectoire de forte baisse dès le PLF 2024. Concernant les garanties demandées quant à la portée de la SNB, la Première ministre a indiqué que le sujet de la biodiversité se situait au même rang que les sujets de climat et d'énergie et porté dans une même logique de planification. Les éléments liés à la biodiversité figurant dans la loi et les textes seront renforcés. Il ne s'agit pas « d'imposer » la SNB aux autres documents, mais d'éviter les contradictions. Le SGPE sera vigilant à la tenue des équilibres dans les mises en œuvre. Concernant la planification de l'éolien en mer, le décalage du Comité interministériel de la mer (CIMer) permettra d'avoir un premier retour des préfets sur les cartographies.

Marie-Laure METAYER (DGALN/DEB) rappelle que le PSN mobilise 6,7 milliards d'euros sur le premier pilier et 2 milliards d'euros sur le deuxième. Le PSN actuel représente 1,7 milliard d'euros annuels et 25 % des aides directes et devrait donner les preuves de l'accompagnement de la transition hydroécologique. La PAC consacre 197 millions d'euros par an d'aides à l'agriculture biologique, 175 millions d'euros aux MAEC. Le ministère de l'Écologie et ses opérateurs prennent leur part dans ce dispositif : les agences de l'eau cofinancent l'agriculture bio et les MAEC à hauteur de 90 millions d'euros par an et le plan Eau prévoit 50 millions d'euros supplémentaires par an pour protéger les captages. Des chantiers déterminants pour l'accompagnement de la transition hydroécologique sont

également lancés (plan pesticides, plan haie). Le pacte de la haie est un volet important de la SNB.

Juliette AURICOSTE (DGALN/DEB) évoque une mesure dédiée aux écosystèmes forestiers qui figure dans le thème « restauration » et qui réunit 3 leviers (renouvellement forestier, expérimentations de paiement pour services écosystémiques forestiers et PNA vieux bois et forêts subnaturelles).

Maud LELIEVRE (Eco-Maires) indique que le déploiement de la SNB nécessitera un accompagnement technique des collectivités. La SNB doit s'imposer aux autres politiques. L'absence de mention environnementale dans les 5 critères choisis pour le premier programme « cœur de ville » a par exemple amené à avoir des projets mal adaptés aux conséquences climatiques (ville « radiateur » et puits de chaleur) ou néfastes pour la biodiversité. La manière d'atteindre les indicateurs devra être précisée, comme la formation de 100 % des maires aux enjeux de climat et de biodiversité, alors qu'un certain nombre d'entre eux est compétent en la matière. Cet indicateur est plutôt négatif dans un contexte où les élus sont fortement critiqués.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et biodiversité) confirme que la SNB a pris du retard par rapport aux stratégies climatiques et doit être placée au même niveau politique. Les consultations relatives à la biodiversité et au climat devront absolument être menées en parallèle à l'automne. Certaines indications de la SNB 2030 sont très intéressantes pour la biodiversité : le bio doit représenter 21 % en 2030, réduction de 30 % les engrais minéraux, augmentation des prairies permanentes, effort marqué sur les émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des indicateurs, y compris ceux relatifs à la biodiversité, doit être retenu dans les stratégies avec un fort portage politique. Ces indicateurs seront examinés au-delà de 2030 : il est important que certaines mesures de gouvernance s'inscrivent dans la durée. Enfin, il salue le fait que la première recommandation du rapport de l'IGF a été suivie. Concernant le verdissement de certaines politiques, il ne faut dire que les 400 millions d'euros du fonds « Friches » serviront à la biodiversité : le ministère de la Transition écologique parle essentiellement d'en faire des surfaces constructibles et non de les renaturer, alors que les friches sont intéressantes pour la biodiversité. Il demande un inventaire des friches candidates à la renaturation et qu'elles bénéficient d'un budget spécifique.

Pascal FERREY (Chambres d'agriculture de France) reste sur sa faim en matière de cohérence des politiques publiques. Qu'en est-il de la cohérence entre SNB et programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ? Personne n'est gêné aujourd'hui de venir en zone peu dense pour alimenter des zones denses en énergie et tirer 5 000 km de lignes HT sur un territoire... On annonce 140 millions d'euros de subventions aux agriculteurs biologiques quand dans le même temps on perd 3000 agriculteurs convertis à l'agriculture biologique qui se retirent, faute de consommateurs et d'accompagnement par la puissance publique. Concernant les zones humides, les SCAP ont été un échec : il doute que l'objectif de 50 000 hectares passés en aire de protection forte en 2026 soit réalisable et s'interroge sur les outils de suivi. La fiscalité « dissuasive » ne règlera pas le problème de la fiscalité des zones très intéressantes du point de vue de la biodiversité, qui n'est pas revisitée. Pourquoi tout le monde s'inquiète du retournement des prairies permanentes ? car l'élevage disparaît de la France, qui perd ses spécificités. Il est nécessaire d'avoir une application stricte des clauses-miroirs par Bruxelles. Il est bien évidemment question du plan Ecophyto, mais il n'a rien vu passer sur les autres pollutions diffuses (37 000 tonnes de médicaments non recyclés dans les stations d'épuration...). Qu'en est-il des mesures d'interdiction de l'importation des espèces et plantes exotiques ? Il invite les participants à lire les SRADDET des régions pour l'application de la loi Climat et Résilience.

François RIEUSSEC (UNAM) rappelle que 8 % du territoire national sont urbanisés, avec une consommation de 0,4/1000 par an. L'enjeu des 30 prochaines années se chiffrerait à 1,2 % du territoire national urbanisé (22 000 hectares par an). La perte de 80 % de biodiversité des pollinisateurs au cours des 30 dernières années n'est pas liée aux 2 % du territoire national urbanisés. 400 000 logements par an doivent être créés et 300 000 nouveaux emplois à loger, le pays doit se réindustrialiser. Il sera sensible aux indicateurs relatifs à la mesure de



la qualité des différents secteurs. La loi tend à vouloir bétonner les parcs et jardins en zone urbaine, l'urbanisation des friches est contradictoire avec leur rôle d'hébergement de biodiversité. Une mise en cohérence réglementaire est nécessaire. Le pays traverse une grosse crise de l'urbanisme et du logement.

Maria PELLETIER (Génération Futures) rappelle que certaines régions françaises sont sinistrées faute d'installation d'infrastructures pertinentes. Il y a donc du terrain et des maisons à réhabiliter. Le nouveau plan Ecophyto doit être ambitieux et contraignant, faute d'aboutir au même constat d'échec que les précédents. Elle invite à mobiliser le levier de la formation agricole en insistant davantage sur l'agronomie et moins sur la chimie. Il est nécessaire de relancer l'agriculture biologique, mais les référentiels mis en avant par l'État ne réduisent pas l'utilisation des produits phytosanitaires, ce qui est très confusant pour les consommateurs. Les aides de l'État ne vont pas dans le sens de cette réduction.

Sébastien MONCORPS (comité français de l'UICN) demande si la SNB 2030 est bien conçue pour atteindre les objectifs fixés par le cadre mondial pour la biodiversité ainsi que ceux du prochain règlement européen sur la restauration de la nature. La cible n°18 du cadre mondial demande à réformer ou éliminer les subventions néfastes à la biodiversité semble manquer. Les mesures présentées dans l'objectif n°2 permettent-elles bien d'aboutir à une restauration de 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030 ? Quelle part prend la France dans les mesures du règlement européen sur la restauration de 25 000 km de cours d'eau ? Quelles sont les mesures sur l'arrêt du déclin des pollinisateurs d'ici 2030 ? Quelle est la place de la nature en ville 10 % d'espaces verts favorables à la biodiversité ?

Anne-Marie BEAU de KERGUERN (Fédération nationale de la propriété privée rurale) indique que la fédération nationale de la propriété rurale soutient la nécessité d'aborder d'une manière efficiente le volet de la fiscalité de la biodiversité. Concernant la mobilisation stratégique des acteurs, l'État et les collectivités territoriales ne pourront pas assumer seuls la réalisation de cette SNB. On peut s'étonner que les 4 millions de propriétaires exploitants ou non gestionnaires du territoire ne soient pas identifiés en tant que tels dans la liste des acteurs de la gouvernance. L'inventaire des friches ne doit pas être un leurre et viser une nouvelle vocation de ces friches, alors qu'elles représentent un formidable socle de potentialités agronomiques et environnementales. Elles ne doivent pas être destinées à l'artificialisation des sols.

Antoine PELLION (SGPE) confirme que les moyens d'accompagnement (OFB, ADEME) seront renforcés et déployés. Le développement de la formation ne signifie pas l'absence de compétences sur la transition écologique, mais qu'un progrès collectif peut être obtenu pour les 35 000 communes françaises. La SNB s'inscrit dans le même calendrier de consultation que les autres grands exercices, dans un souci de cohérence. Il confirme que 150 millions d'euros du fonds Vert sont directement consacrés à la renaturation des friches. L'objectif est d'éviter d'artificialiser ces friches (notamment urbaines) qui contribuent à la biodiversité. Le projet n'est pas d'artificialiser les friches agricoles. Concernant les sujets d'agriculture, il confirme l'enjeu de cohérence des politiques publiques, qui doivent permettre de faire avancer les discussions collectives. Concernant l'élevage, les politiques ne doivent pas conduire à un accroissement de l'import de viande qui aurait un impact sur l'environnement identique au niveau mondial. Les clauses-miroirs sont un combat difficile porté collectivement. Le sujet des pollutions diffuses ne se limite bien sûr pas aux produits phytosanitaires dans la SNB. La recherche de cohérence vaut également entre la SNB et la politique du logement : il ne faut pas opposer la réduction de l'artificialisation et le besoin de logement national. Les QSA sur le phytosanitaire après avoir été en hausse continue, sont depuis quelques années en baisse structurelle significative. Les efforts doivent se poursuivre. La partie agricole du SNB prévoit un projet sur le renouvellement des générations. L'objectif est bien de permettre à la SNB de répondre aux engagements internationaux, même si les débats sur le règlement européen se poursuivent.

## **5. Méthode de travail pour la rédaction de l'avis du CNB par M. Bertrand GALTIER, Vice-président du CNB**

### **5.1 Présentation :**

Bertrand GALTIER rappelle que le CNB doit rendre son avis sur la SNB fin septembre 2023 à l'occasion d'une réunion plénière le 29 septembre 2023. Un groupe de travail ad hoc sera créé sur la base de la commission spécialisée aux stratégies, ouvert aux personnes volontaires qui sont invitées à déposer leur candidature d'ici le 24 juillet 2023. Les membres du groupe de travail seront mis à contribution pour rédiger des parties de textes, réaliser des synthèses.

L'ensemble des documents présentés et commentés ce jour sera diffusé à tous les membres du CNB et sera accessible sur la plateforme de partage Osmose. Un questionnaire d'analyse de la SNB sera également diffusé ce jour afin de recueillir les observations sous une forme organisée sur différents thèmes d'importance. La concision et la rapidité sont de mise pour faciliter le travail de synthèse. Le maximum de contributions est attendu d'ici le 15 août.

Le groupe de travail se réunira à trois reprises pour avancer sur l'élaboration du projet d'avis les après-midi des 28 août, 7 septembre et 13 septembre. Les éléments de réflexions seront mis en ligne afin de permettre à des personnes non-membres du groupe de travail de contribuer, afin d'identifier les principaux sujets à débattre.

Le projet d'avis devrait être finalisé le 18 septembre et diffusé à l'ensemble des membres du CNB.

### **5.2 Echanges :**

Isabelle LAUDON (WWF) demande pour quelle raison l'avis doit être envoyé avant fin septembre. Les délais sont très courts pour réaliser les analyses des amendements et les intégrer. Le travail sera précipité.

Olivier DEBAERE (conseiller au cabinet de Mme COUILLARD) motive l'ambition de sortir la SNB pour l'automne pour être en capacité de prendre en compte les avis du CNB, du CNPN, du CNML et du CNE en octobre, pour marquer les 75 ans de l'UICN.

Sébastien MONCORPS (comité français de l'UICN) suppose que le texte ne sera plus modifiable entre le 18 et le 29 septembre 2023.

Bertrand GALTIER répond qu'il est toujours possible de modifier le texte jusqu'au dernier moment. Pour faciliter les travaux, le groupe de travail ad hoc doit envoyer le projet d'avis le plus tôt possible avant la réunion du 29 septembre 2023.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) suggère de prévoir une 4ème réunion du groupe de travail afin de réaliser un arbitrage avant l'envoi de la dernière version du texte, à moins de le déléguer au Bureau.

Bertrand GALTIER propose de prévoir une réunion du groupe de travail vers le 25 ou 26 septembre. Il doute qu'il soit possible de proposer des amendements le 29 septembre. Entre le 18 et le 25 septembre, chaque organisation membre pourra envoyer des observations arbitrées le 25 ou 26 septembre.

Bertrand GALTIER remercie les membres pour leur participation.

*La séance est levée.*